

## Module 9 : Initiation à la paie

### Fiche programme

Durée : 70 heures  
100% présentiel

#### PUBLIC :

- Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant obtenir le Titre professionnel Gestionnaire Comptable et Fiscal et s'initier à la pratique de la paie. Elle est destinée aux comptables, collaborateurs comptables débutants, un(e) secrétaire, assistant(e) de direction, assistant(e) administratif(ve) ou désireux de revoir les mécanismes comptables.

#### OBJECTIFS :

A la fin de ce module, vous serez capables de :

- Acquérir les techniques permettant d'établir un bulletin de paie
- Définir les règles sociales applicables
- Contrôler un bulletin de paie

#### PRE-REQUIS :

- Être titulaire du BAC ou un équivalent.

#### PÉDAGOGIE & EVALUATION :

- Le test de positionnement se fait par un quiz de connaissance.
- Méthodes et outils adaptés à la modalité pédagogique : cas pratique.
- Evaluation sommative

#### INTERVENANT(S) :

Les intervenants sont des experts métier de ce domaine et/ou formateurs professionnels.

#### INDICATEURS DE RESULTAT :

Consulter notre site web [www.mrh-antilles.com](http://www.mrh-antilles.com)

#### PROGRAMME :

- **Chapitre 1 : Intégrer les bases du bulletin de paie**
  - Connaître les mentions obligatoires et les mentions interdites du bulletin de paie simplifié
  - Maîtriser le principe de la mensualisation
  - Respecter les règles de paiement du salaire et le salaire minimum (SMIC et conventionnel)
  - Différencier les éléments soumis et non soumis à cotisations
- **Chapitre 2 : Etablir la paie selon la durée du travail**
  - Temps complet et temps partiels : durée légale hebdomadaire, mensuelle et annuelle, limites hebdomadaires et journalière
  - Forfait annuel en jours
  - Le temps de travail effectif
  - Heures supplémentaires/complémentaires et majorations
  - Contingent annuel
  - Repos compensateur équivalent et contrepartie obligatoire en repos
  - Jours fériés
  - Travail de nuit et du dimanche
- **Chapitre 3 : Traiter la rémunération**
  - Déterminer le brut, le net à payer et le net fiscal
  - Calculer le salaire sur la base des jours calendaires, ouvrables, ouvrés et les heures (réels ou moyens)
  - Valoriser le coût du travail
  - Appliquer la retenue à la source
  - Maîtriser le fonctionnement des congés payés
  - Les règles d'acquisition et de prise des congés payés
  - L'indemnisation des congés payés : règle du maintien de salaire et du dixième
  - Les jours de fractionnement
- **Chapitre 4 : Avantages en nature et frais professionnels**
  - Repas, logement, voiture, NTIC
  - Frais professionnels : valorisation selon les dépenses réelles ou forfait
  - Indemnités de grand déplacement
  - Tickets restaurants
  - Bons d'achat ou cadeaux remis par le comité d'entreprise
- **Chapitre 5 : Le traitement des absences et de la maladie**
  - Loi de mensualisation
  - Indemnités journalières de Sécurité sociale (IJSS maladie)
  - Maintien du salaire net sous déduction des IJSS
  - Congé maternité, congé de paternité
  - IJSS maternité et paternité
  - Accident du travail et maladie professionnelle, accident de trajet
  - IJSS accident du travail
- **Chapitre 6 : Prendre en compte les charges sociales**
  - Distinguer les organismes sociaux et leur rôle : Sécurité sociale, Pôle emploi, retraites complémentaires et prévoyance, mutuelle
  - Définir les bases de cotisations : totalité, tranches A/B/C 1 et 2, CSG/CRDS
  - Appliquer les taux de cotisations salariaux et patronaux (salaire du mois et rappel de salaire)
  - Calculer le plafond de Sécurité sociale : prorata en cas d'entrée ou sortie, absence non rémunérée, temps partiel, employeurs multiples
- **Chapitre 7 : Les bulletins de paie concernant les contrats particuliers**
  - Les formateurs occasionnels
  - Les VRP Cadre, Non cadre, Exclusifs, Multicarte
  - Les contrats « aidés »
  - Les stagiaires
  - Les salariés en contrat de professionnalisation

**ACCESSIBILITE :** Nous contacter pour tout besoin d'aménagement, d'accessibilité à la formation.

**TARIFS :** 250.00€ par jour (sous réserve de 4 participants minimum inscrits)

**MODALITES D'INSCRIPTION :** Consulter notre site web [www.mrh-antilles.com](http://www.mrh-antilles.com)

**DATES :** Consulter notre site web [www.mrh-antilles.com](http://www.mrh-antilles.com)